



## EUROPEAN UNION

### **Conseil permanent de l'OSCE n°1300 Vienne, 28 janvier 2021**

#### **Déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah**

L'Union européenne remercie vivement l'Ambassadrice Michaela Küchler pour son intervention au nom de la présidence allemande de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Simone Veil écrivait dans *Une vie* : « Rien ne s'efface : les convois, le travail, l'enfermement, les baraques, la maladie, le froid, le manque de sommeil, la faim, les humiliations, l'avalissement, les coups, les cris... rien ne peut ni ne doit être oublié. » A l'occasion du 76ème anniversaire de la libération d'Auschwitz et de la journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah, nous remercions l'IHRA pour son action essentielle afin que jamais la vérité sur la Shoah ne soit oubliée. Nous nous souvenons que le régime nazi et ses alliés, ses partenaires fascistes et nationalistes ainsi que les autres collaborateurs qui ont participé à ces crimes, ont systématiquement tenté d'exterminer le peuple juif et d'autres groupes, en raison de leur origine ethnique, de leurs convictions ou de leur orientation sexuelle.

L'Union européenne se joint à tous ceux qui, dans le monde entier, en ligne ou hors ligne, ont commémoré hier un crime sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. Alors que la pandémie de Covid-19 rend plus difficile la mobilisation pour conduire cet indispensable travail de mémoire, nous saluons les efforts des organisations de la société civile, des institutions éducatives et des musées pour s'adapter à ces nouvelles conditions et inventer de nouvelles modalités de transmission de l'histoire.

C'est une journée du souvenir, mais c'est aussi une journée d'action inscrite dans le

présent. Nous avons un devoir de mémoire, à titre individuel et collectif, en particulier à une époque où l'antisémitisme est plus virulent, où les théories du complot prolifèrent, notamment dans le contexte de la pandémie actuelle où les attaques contre les Juifs et la mémoire de la Shoah se développent avec une fréquence préoccupante – aussi bien en Europe qu'en dehors de celle-ci. Les actes antisémites vont à l'encontre de nos valeurs, dont la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression. Nous avons donc plus que jamais le devoir de rester vigilants, de réagir et d'agir contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Ce combat doit également se traduire par une mobilisation renforcée contre les discours de haine, y compris en ligne, ainsi qu'en matière de lutte contre les manipulations de l'information.

L'Union européenne s'élève toujours et encore contre toutes les formes d'antisémitisme, y compris les tentatives de légitimer, de justifier ou de banaliser la Shoah. Le projet d'intégration européenne s'est construit au nom de la paix, de la démocratie, et est fondé sur la liberté, l'égalité, l'état de droit ainsi que le respect des droits de l'Homme, c'est dire l'importance pour l'Union européenne de la mémoire consciente de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah. Nous avons compris que notre continent puise sa force dans sa diversité et la préservation de cette diversité est devenue un objectif fondamental de notre Union. L'antisémitisme – comme toutes les formes de racisme, de discrimination, de xénophobie et d'intolérance – est une attaque contre les fondations mêmes de nos sociétés : c'est une attaque perpétrée contre chacun d'entre nous. Vous pouvez compter sur notre détermination à poursuivre notre action sur cette base dans le cadre de l'OSCE.

Nous saluons à cet égard l'organisation par la présidence suédoise de la réunion d'experts sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE qui se tiendra la semaine prochaine en ligne, ainsi que l'annonce par le gouvernement suédois de la tenue en octobre prochain du Forum international de Malmö sur la mémoire de la Shoah et la lutte contre l'antisémitisme.

L'OSCE a développé au fil des années un corpus d'engagements important en matière de lutte contre l'antisémitisme. Ils s'inscrivent dans le cadre plus vaste des engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, pour la promotion de l'Etat de droit et du respect universel des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

L'action du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme dans la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance, contre les crimes de haine, quelles que soient leurs motivations, est un outil précieux à disposition des Etats participants. Nous souhaitons ici saluer le travail qui a été effectué dans le cadre de son programme « *Words into action to address Anti-Semitism* », notamment sur l'éducation.

En tant que partenaire international permanent auprès de l'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah, nous saluons la déclaration ministérielle adoptée lors de la réunion du 19 janvier 2020 à Bruxelles, 20 ans après l'adoption de la Déclaration de Stockholm, son document fondateur.

Tous les États membres de l'Union européenne s'unissent pour proclamer que le racisme, l'antisémitisme et la haine, quelle que soit leur forme, n'ont pas leur place en Europe et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les combattre. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que la définition de travail juridiquement non contraignante de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA à Bucarest en 2016 est un instrument utile pour lutter contre l'antisémitisme, et nous notons la publication le 21 janvier dernier par la Commission européenne, en coopération avec la présidence allemande de l'IHRA, d'un manuel pour l'utilisation pratique de la définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA. Nous prenons note de l'adoption par l'IHRA en octobre dernier d'une définition de travail juridiquement non contraignante de l'anti-tsiganisme et de la discrimination contre les Roms, qui peut également jouer un rôle utile pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Enfin, permettez-moi de vous assurer, Madame l'Ambassadrice Kùchler, ainsi qu'à la présidence grecque de l'IHRA qui débutera en mars, du soutien déterminé de l'Union européenne à vos côtés afin que la Shoah et ses victimes ne soient jamais oubliés.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.